



RAPPORT

DESTINATAIRE : Conseil municipal
EXPÉDITEUR : Sophie Charpentier, directrice générale et greffière-trésorière
DATE : Le 2 mai 2022
OBJET : Rapport – Formation Éthique et déontologie

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, tous les nouveaux élus et membres réélus du conseil municipal doivent suivre une formation en éthique et en déontologie dans les six mois suivants le début de leur mandat.

La Municipalité du Village de Val-David a l'obligation de publier la liste des élus ayant suivi la formation obligatoire en éthique et déontologie.

FONCTION	NOM DE L'ÉLU (E)	DATE DE LA FORMATION
• Mairesse	Dominique Forget	23 avril 2022
• Conseiller du district 1	Jean-François Giasson	23 avril 2022
• Conseiller du district 2	Stéphan Schwab	23 avril 2022
• Conseiller du district 3	Carl De Montigny	23 avril 2022
• Conseiller du district 4	Guy Séguin	23 avril 2022
• Conseiller du district 5	Christian Lachaine	23 avril 2022
• Conseillère du district 6	Manon Paquin	23 avril 2022

Je, soussignée, déclare que les élus nommés ci-dessus ont suivi la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Sophie Charpentier
Directrice générale et greffière-trésorière